



RECU EN PREFECTURE

Le 13 octobre 2021

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20210930-D00657310-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2021

**Le Conseil Municipal, convoqué le 23 septembre 2021, s'est réuni à la salle
du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO (à compter de la question n° 2), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n° 9 incluse et à compter de la question n° 31), M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 2), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 30 incluse), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 2), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 2), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n° 2), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 9)

Secrétaire :

M. Christophe LIME

Étaient absents :

Mme Marie ETEVENARD

Procurations de vote :

Mme Anne BENEDETTO à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (à compter de la question n° 10 et jusqu'à la question n° 30 incluse), Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 31), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 8 incluse)

OBJET : 47. Droits de place sur la foire mensuelle - Ajustement des droits perçus

Délibération n° 2021/006573

Droits de place sur la foire mensuelle Ajustement des droits perçus

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 1	16/09/2021	Favorable unanime
Commission n° 4	16/09/2021	Pour information

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer un dispositif d'ajustement des droits de place pour les commerçants titulaires de la foire afin de pallier la différence induite par le mode d'encaissement réalisé depuis le début d'année 2021, sans toutefois modifier le montant des recettes prévues pour l'exercice en cours.

Contexte :

En raison du contexte sanitaire et de l'incertitude qui pèse depuis le début de l'année 2021 sur le maintien des foires et marchés, les encaissements des droits de place à la foire ont été effectués uniquement mensuellement, contrairement aux années passées où les encaissements étaient effectués par le moyen d'un abonnement annuel.

Toutefois, ce principe de fonctionnement induit des surplus de dépenses pour les commerçants de la foire, traditionnellement tous abonnés au paiement annuel, celui-ci étant financièrement beaucoup plus favorable que le paiement mensuel.

Par exemple, un commerçant à la foire déballant sur 10 mètres linéaires, paie actuellement 23,50 euros à chaque présentation, soit 282 euros par an pour 12 foires. Ce même commerçant aurait payé 167 euros à l'année, s'il avait été encaissé annuellement, soit un surcoût de 115 euros, équivalant approximativement au paiement de 5 foires.

Il est proposé un dispositif d'ajustement des droits de place pour les commerçants de la foire, afin de pallier la différence induite par le mode d'encaissement réalisé depuis le début d'année 2021, sans toutefois modifier le montant des recettes prévues pour l'exercice en cours, soit 16 000 euros environ : non-encaissement des droits de place sur la foire mensuelle Battant, pour les commerçants titulaires ayant déjà payé l'équivalent d'un abonnement annuel, soit au moins sept foires depuis le début de l'année 2021.

Ce dispositif entrera en vigueur uniquement à partir du mois d'octobre et peut potentiellement concerner 70 des 93 commerçants titulaires, 23 d'entre eux n'étant plus en capacité de comptabiliser plus de 7 présentations à la foire cette année.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur ce dispositif d'ajustement des droits de place de la foire pour les commerçants titulaires totalisant au moins 7 présentations à la foire pour l'année 2021.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseillers intéressés : 0

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.